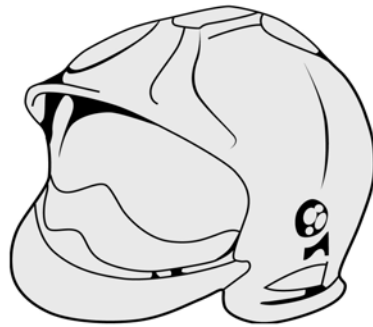


RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

(Article R 1424-17 du code général des collectivités territoriales)



N° 2009-8

ANNEE 2009

Edition du 7 juillet 2009

7, rue Vincent Chevard – 28000 CHARTRES
Tél : 02 37 91 88 88 – Fax : 02 37 34 21 47

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N° 2009-8

*Les annexes mentionnées dans les extraits de délibérations sont consultables
à la direction du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir*

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 juin 2009

2009 – 012 - Approbation de procès-verbal	4
2009 – 013 – Programme immobilier du SDIS	5
2009 – 014 – Activité 2008 du SDIS 28.....	6
2009 – 015 – Organigramme du SDIS 28.....	7
2009 – 016 – Suppressions et créations de postes	9
2009 – 017 – Pandémie	11
2009 – 018 – Indemnités du président et des vice-présidents – Frais de déplacement des élus	12
2009 – 019 – Indemnité de conseil allouée à M. le payeur départemental	13
2009 – 020 – Admissions en non-valeur	14
2009 – 021 – Cessions d'actifs	15
2009 – 022 – Affectation du résultat 2008	17
2009 – 023 – Budget supplémentaire – Année 2009	18
2009 – 024 – AP / CP	19

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU
26 JUIN 2009**

**EXTRAITS DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU
SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
D'EURE ET LOIR**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 26 juin 2009

OBJET

2009 – 012 - Approbation de procès-verbal

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 18 juin 2009, s'est réuni le 26 juin 2009 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Bilbaut, M. Boisard, M. Chevallier, M. Deprez, M. Gaboriau, M. Fourré, M. Gigon, M. Teilleux, M. Huwart, M. Jaulneau, M. Leblond, M. Térouinard.

Absents, excusés :

Mrs. Bonissol, Frard, Garnier, Gorges, Pilleux.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Achard, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron, sergent Dupont.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : M. Jean-François Casadei, payeur départemental.

--ooOoo--

Le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 10 avril 2009.

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

Certifiée exécutoire

Pour le président,

compte tenu de la réception en préfecture le : 7 juillet 2009

et de la publication dans le recueil n° 2009-8 le : 7 juillet 2009

Colonel Didier PARIS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 26 juin 2009

OBJET

2009 – 013 – Programme immobilier du SDIS

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 18 juin 2009, s'est réuni le 26 juin 2009 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Bilbaut, M. Boisard, M. Bonissol, M. Deprez, M. Gaboriau, M. Fourré, M. Gigon, M. Teilleux, M. Huwart, M. Jaulneau, M. Leblond.

M. Chevallier donne pouvoir à M. Leblond

M. Térouinard donne pouvoir à M. Bilbaut

Absents, excusés :

Mrs. Chevallier, Frard, Garnier, Gorges, Pilleux, Térouinard.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Achard, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron, sergent Dupont.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : M. Jean-François Casadei, payeur départemental.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 25 juin 2009, sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve la programmation immobilière du SDIS jointe en annexe, pour les cinq prochaines années.

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

Certifiée exécutoire

Pour le président,

compte tenu de la réception en préfecture le : 7 juillet 2009

et de la publication dans le recueil n° 2009-8 le : 7 juillet 2009

Colonel Didier PARIS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 26 juin 2009

OBJET

2009 – 014 – Activité 2008 du SDIS 28

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 18 juin 2009, s'est réuni le 26 juin 2009 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Bilbaut, M. Boisard, M. Bonissol, M. Deprez, M. Gaboriau, M. Fourré, M. Gigon, M. Teilleux, M. Huwart, M. Jaulneau, M. Leblond.

M. Chevallier donne pouvoir à M. Leblond

M. Térouinard donne pouvoir à M. Bilbaut

Absents, excusés :

Mrs. Chevallier, Frard, Garnier, Gorges, Pilleux, Térouinard.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Achard, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron, sergent Dupont.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : M. Jean-François Casadei, payeur départemental.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 25 juin 2009, sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activité 2008 du SDIS 28 joint en annexe.

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

Certifiée exécutoire

Pour le président,

compte tenu de la réception en préfecture le : 7 juillet 2009

et de la publication dans le recueil n° 2009-8 le : 7 juillet 2009

Colonel Didier PARIS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 26 juin 2009

OBJET

2009 – 015 – Organigramme du SDIS 28

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 18 juin 2009, s'est réuni le 26 juin 2009 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Bilbaut, M. Boisard, M. Bonissol, M. Deprez, M. Gaboriau, M. Fourré, M. Gigon, M. Huwart, M. Jaulneau, M. Leblond.

M. Chevallier donne pouvoir à M. Leblond

M. Térouinard donne pouvoir à M. Bilbaut

M. Teilleux donne pouvoir à M. Bonissol

Absents, excusés :

Mrs. Chevallier, Frard, Garnier, Gorges, Pilleux, Térouinard.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Achard, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron, sergent Dupont.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : M. Jean-François Casadei, payeur départemental.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 25 juin 2009, sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, adopte l'organigramme joint, à compter du 1^{er} octobre 2009. Une concertation avec les maires des communes sièges des centres de secours principaux devra être effectuée avant les mutations internes des chefs de groupements territoriaux.

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

Certifiée exécutoire

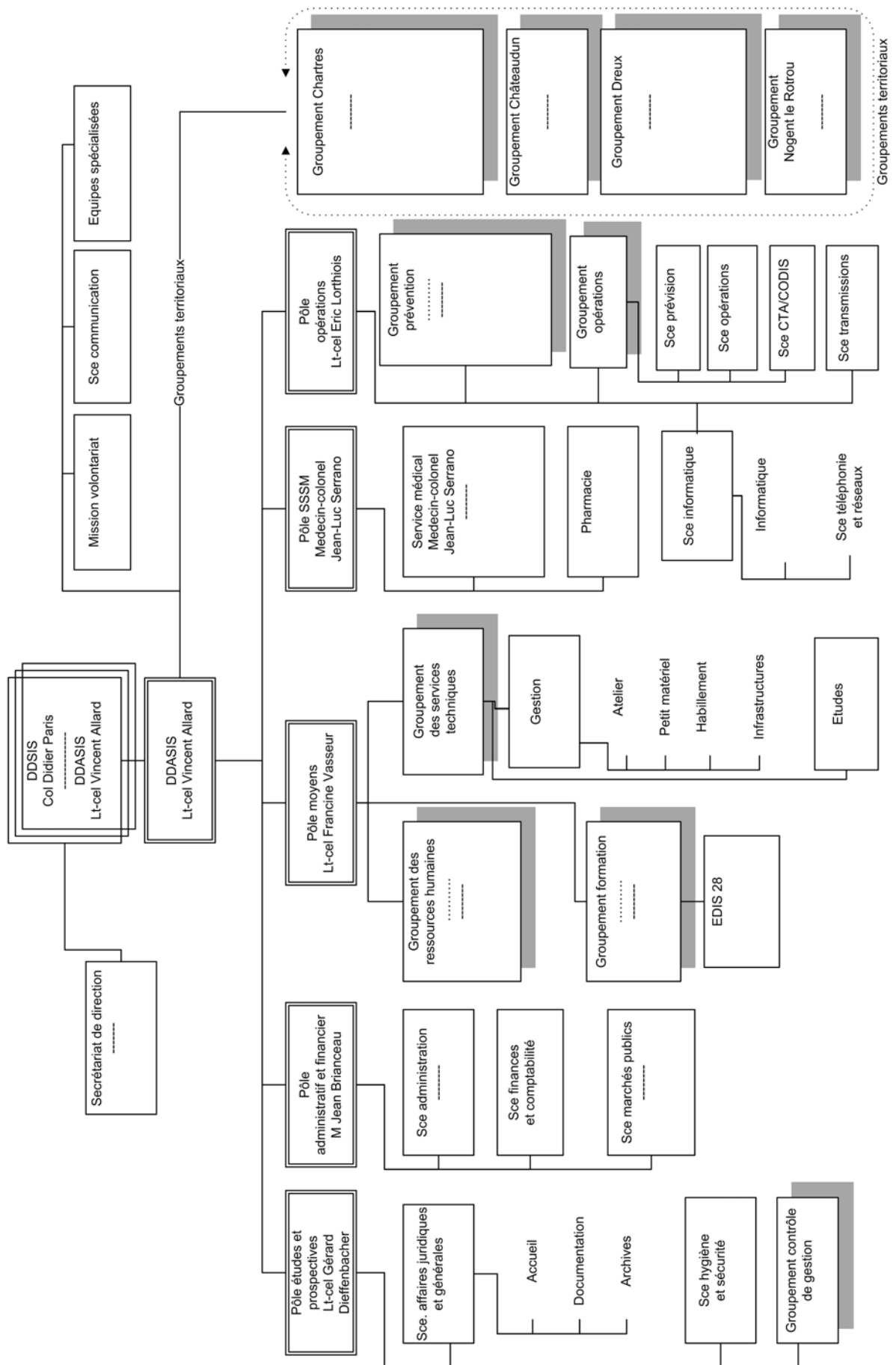
Pour le président,

compte tenu de la réception en préfecture le : 7 juillet 2009

et de la publication dans le recueil n° 2009-8 le : 7 juillet 2009

Colonel Didier PARIS

Service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir - Organigramme - 1° octobre 2009



Certifiée exécutoire

compte tenu de la réception en préfecture le : 7 juillet 2009

et de la publication dans le recueil n° 2009-8 le : 7 juillet 2009

Pour le président,

Colonel Didier PARIS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 26 juin 2009

OBJET

2009 – 016 – Suppressions et créations de postes

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 18 juin 2009, s'est réuni le 26 juin 2009 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Bilbaut, M. Bonissol, M. Deprez, M. Gaboriau, M. Fourré, M. Gigon, M. Huwart, M. Jaulneau, M. Leblond.

M. Chevallier donne pouvoir à M. Leblond

M. Térouinard donne pouvoir à M. Bilbaut

M. Teilleux donne pouvoir à M. Bonissol

M. Boisard donne pouvoir à M. Fourré

Absents, excusés :

Mrs. Boisard, Chevallier, Frard, Garnier, Gorges, Pilleux, Térouinard.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Achard, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron, sergent Dupont.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : M. Jean-François Casadei, payeur départemental.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 25 juin 2009, sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise :

- la suppression d'un poste de pharmacien de sapeurs-pompiers professionnels
 - la création d'un poste de pharmacien 1^{ère} classe de sapeurs-pompiers professionnels
- à compter du 1^{er} novembre 2009, la commission administrative paritaire nationale des officiers de sapeurs-pompiers professionnels s'étant réunie le 11 juin dernier pour fixer le tableau d'avancement complémentaire au titre de l'année 2009.
- la suppression d'un poste de lieutenant-colonel
 - la création d'un poste de commandant.
- à compter du 3 juillet 2009, compte-tenu du départ en retraite de l'intéressé le 3 juillet 2009
- la suppression d'un poste de commandant et la création d'un poste de lieutenant-colonel à compter du 1^{er} août 2009
 - la suppression d'un poste de commandant et la création d'un poste de lieutenant-colonel au 1^{er} octobre 2009 sous réserve d'inscription au tableau d'avancement
 - la suppression d'un poste de capitaine et la création d'un poste de commandant au 1^{er} octobre 2009 sous réserve d'inscription au tableau d'avancement

Certifiée exécutoire

compte tenu de la réception en préfecture le : 7 juillet 2009

et de la publication dans le recueil n° 2009-8 le : 7 juillet 2009

Pour le président,

Colonel Didier PARIS

- la suppression d'un poste de capitaine et la création d'un poste de commandant au 17 novembre 2009 sous réserve d'inscription au tableau d'avancement

la réorganisation du service départemental d'incendie et de secours s'accompagnant d'une nécessaire restructuration et une commission administrative paritaire nationale de sapeurs-pompiers ayant eu lieu le 11 juin dernier pour fixer le tableau d'avancement complémentaire au titre de l'année 2009.

Une seconde commission doit avoir lieu en fin d'année 2009 afin d'émettre, notamment, un avis sur les situations individuelles des officiers de sapeurs-pompiers professionnels de catégorie A faisant l'objet de mutation interne.

- la suppression de deux postes de lieutenant

- la création de deux postes de capitaine

à compter de la date de parution de la liste d'aptitude, suite à la réussite au concours de capitaine de deux lieutenants et à leur inscription sur le tableau d'avancement national.

- la suppression d'un poste d'adjudant

- la création d'un poste de major

à compter du 1^{er} octobre 2009, suite à la réussite au concours de major d'un adjudant et à son inscription sur le tableau d'avancement national.

- la suppression d'un poste de major

- la création d'un poste de sapeur

à compter du 5 octobre 2009, suite à l'admission à la retraite d'un agent.

- la suppression d'un poste d'attaché

- la création d'un poste de commandant

à compter du 1^{er} octobre 2009, le conseil d'administration du SDIS s'étant prononcé le 14 octobre 2005 sur la création d'un poste de contrôleur de gestion du cadre d'emploi des attachés mais ce poste étant confié à un officier de sapeur-pompier.

- la création d'un poste de technicien micro-réseau ainsi que la signature d'un contrat d'embauche pour une durée de 3 ans

- la suppression du poste de technicien supérieur territorial,

à compter du 1^{er} août 2009, un agent du SDIS, technicien supérieur micro-réseaux au service informatique, titulaire de la fonction publique, ayant demandé sa mutation au 31 août 2008 et le poste nécessitant la création d'un emploi spécifique de technicien micro-réseaux au service informatique, en référence à l'article 3 alinéa 3 de la loi 84-53 portant statut de la fonction publique territoriale.

L'intéressé sera rémunéré sur la base du grade de technicien supérieur territorial. Il percevra un régime indemnitaire relatif à ce grade.

- la création d'un poste d'attaché

à compter du 1^{er} juillet 2009, le poste de chef de projet de la modernisation des outils de gestion et du service comptable ayant été créé par délibération du conseil d'administration le 8 décembre 2006 et ayant été pourvu conformément à l'article 3 alinéa 4 de la loi du 26 janvier 2004 modifiée, dans le cadre d'emploi des attachés, l'agent recruté sur ce poste mettant fin à son contrat au 1^{er} juillet 2009.

Afin de ne pas paralyser le recrutement d'un cadre sur ce poste, il est proposé de créer un emploi d'attaché dans le cas du recrutement d'un candidat ayant ce profil spécifique.

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

Certifiée exécutoire

Pour le président,

compte tenu de la réception en préfecture le : 7 juillet 2009

et de la publication dans le recueil n° 2009-8 le : 7 juillet 2009

Colonel Didier PARIS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 26 juin 2009

OBJET

2009 – 017 – Pandémie

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 18 juin 2009, s'est réuni le 26 juin 2009 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Bilbaut, M. Bonissol, M. Deprez, M. Gaboriau, M. Fourré, M. Gigon, M. Huwart, M. Jaulneau, M. Leblond.

M. Chevallier donne pouvoir à M. Leblond

M. Térouinard donne pouvoir à M. Bilbaut

M. Teilleux donne pouvoir à M. Bonissol

M. Boisard donne pouvoir à M. Fourré

Absents, excusés :

Mrs. Boisard, Chevallier, Frard, Garnier, Gorges, Pilleux, Térouinard.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Achard, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron, sergent Dupont.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : M. Jean-François Casadei, payeur départemental.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 25 juin 2009, sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, adopte les mesures proposées dans le rapport joint en annexe.

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

Certifiée exécutoire

Pour le président,

compte tenu de la réception en préfecture le : 7 juillet 2009

et de la publication dans le recueil n° 2009-8 le : 7 juillet 2009

Colonel Didier PARIS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 26 juin 2009

OBJET

2009 – 018 – Indemnités du président et des vice-présidents – Frais de déplacement des élus

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 18 juin 2009, s'est réuni le 26 juin 2009 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Bilbaut, M. Bonissol, M. Deprez, M. Gaboriau, M. Fourré, M. Gigon, M. Huwart, M. Jaulneau, M. Leblond.

M. Chevallier donne pouvoir à M. Leblond

M. Térouinard donne pouvoir à M. Bilbaut

M. Teilleux donne pouvoir à M. Bonissol

M. Boisard donne pouvoir à M. Fourré

Absents, excusés :

Mrs. Boisard, Chevallier, Frard, Garnier, Gorges, Pilleux, Térouinard.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Achard, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron, sergent Dupont.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : M. Jean-François Casadei, payeur départemental.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 25 juin 2009, sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise :

- la reconduction du dispositif de versement des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président, les montants retenus par le conseil d'administration du SDIS correspondant, pour le président, à 50 % et pour les membres du bureau, à 25 % du montant des indemnités de conseiller général établi en fonction de la population, conformément à l'article 3123-16 du CGCT.
- le remboursement des frais de déplacement des élus participant aux différentes réunions du SDIS (ou pour le SDIS) dans les conditions règlementaires en vigueur.

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

Certifiée exécutoire

Pour le président,

compte tenu de la réception en préfecture le : 7 juillet 2009

et de la publication dans le recueil n° 2009-8 le : 7 juillet 2009

Colonel Didier PARIS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 26 juin 2009

OBJET

2009 – 019 – Indemnité de conseil allouée à M. le payeur départemental

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 18 juin 2009, s'est réuni le 26 juin 2009 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Bilbaut, M. Bonissol, M. Deprez, M. Gaboriau, M. Fourré, M. Gigon, M. Huwart, M. Jaulneau, M. Leblond.

M. Chevallier donne pouvoir à M. Leblond

M. Térouinard donne pouvoir à M. Bilbaut

M. Teilleux donne pouvoir à M. Bonissol

M. Boisard donne pouvoir à M. Fourré

Absents, excusés :

Mrs. Boisard, Chevallier, Frard, Garnier, Gorges, Pilleux, Térouinard.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Achard, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron, sergent Dupont.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : M. Jean-François Casadei, payeur départemental.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 25 juin 2009, sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le principe de l'attribution d'une indemnité annuelle de conseil à M. le payeur départemental, calculée ainsi :

La base servant au calcul correspond à la somme des dépenses budgétaires des 3 derniers comptes administratifs connus des sections d'investissement et de fonctionnement à l'exception des écritures d'ordre arrondies à l'euro le plus proche.

Pour la première tranche de 609 796 €, une somme forfaitaire de 388,74 € est attribuée et au-delà, un taux de 0,1 pour mille est appliqué.

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

Certifiée exécutoire

Pour le président,

compte tenu de la réception en préfecture le : 7 juillet 2009

et de la publication dans le recueil n° 2009-8 le : 7 juillet 2009

Colonel Didier PARIS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 26 juin 2009

OBJET

2009 – 020 – Admissions en non-valeur

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 18 juin 2009, s'est réuni le 26 juin 2009 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Bilbaut, M. Bonissol, M. Deprez, M. Gaboriau, M. Fourré, M. Gigon, M. Huwart, M. Jaulneau, M. Leblond.

M. Chevallier donne pouvoir à M. Leblond

M. Térouinard donne pouvoir à M. Bilbaut

M. Teilleux donne pouvoir à M. Bonissol

M. Boisard donne pouvoir à M. Fourré

Absents, excusés :

Mrs. Boisard, Chevallier, Frard, Garnier, Gorges, Pilleux, Térouinard.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Achard, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron, sergent Dupont.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : M. Jean-François Casadei, payeur départemental.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 25 juin 2009, sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise l'admission en non-valeur, pour un montant de 2 591,75 € à imputer à l'article 654, « pertes sur créances irrécouvrables », d'un certain nombre de titres de recettes émis entre 1998 et 2008, compte tenu du fait que les débiteurs sont partis sans laisser d'adresse, sont décédés ou présentent des situations financières très précaires.

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

Certifiée exécutoire

Pour le président,

compte tenu de la réception en préfecture le : 7 juillet 2009

et de la publication dans le recueil n° 2009-8 le : 7 juillet 2009

Colonel Didier PARIS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 26 juin 2009

OBJET

2009 – 021 – Cessions d'actifs

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 18 juin 2009, s'est réuni le 26 juin 2009 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Bilbaut, M. Bonissol, M. Deprez, M. Gaboriau, M. Fourré, M. Gigon, M. Huwart, M. Jaulneau, M. Leblond.

M. Chevallier donne pouvoir à M. Leblond

M. Térouinard donne pouvoir à M. Bilbaut

M. Teilleux donne pouvoir à M. Bonissol

M. Boisard donne pouvoir à M. Fourré

Absents, excusés :

Mrs. Boisard, Chevallier, Frard, Garnier, Gorges, Pilleux, Térouinard.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Achard, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron, sergent Dupont.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : M. Jean-François Casadei, payeur départemental.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 25 juin 2009, sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise :

- la réforme et la sortie des actifs des engins dont la liste est jointe ;
- leur vente par France domaine, dans les mêmes conditions que celles présentées lors des réunions des conseils d'administrations antérieures.

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

Certifiée exécutoire

Pour le président,

compte tenu de la réception en préfecture le : 7 juillet 2009

et de la publication dans le recueil n° 2009-8 le : 7 juillet 2009

Colonel Didier PARIS

**VÉHICULES ET MATÉRIELS
PROPOSÉS À LA RÉFORME ET VENDUS DANS L'ÉTAT**

n°lot	sigle	immatriculation	kms	marque	modèle	1ere mis en circulation	energie	puissance en CV	places assises
1	FPTL	4681 RE 28	14897	SAVIEM	SG4EN	20/04/1967	ESSENCE	10	7
2	CCF	7400 QP 28	17562	SAVIEM	SM 8 4X4D110	23/04/1980	GAZOIL	15	2
3	CCF	7600 QP 28	22392	SAVIEM	SM 8 4X4D110	24/04/1980	GAZOIL	15	2
4	CCF	6700 QS 28	30139	RENAULT	JP 2 B SCIE C MOD	17/04/1981	GAZOIL	15	6
5	CCF	7500 QP 28	23075	SAVIEM	SM8	23/04/1980	GAZOIL	15	2
6	FPT	1700 QD 28	23271	SAVIEM	SM7SP 110 rallongé	05/10/1976	GAZOIL	15	8
7	VTU	293 QX 28	10389	VOLKSWAGEN	28CP6B	30/08/1982	GAZOIL	8	2
8	VTU	8700 RK 28	28938	PEUGEOT	888 A30	23/06/1986	ESSENCE	9	4
9	FPT	5100 QJ 28	28131	SAVIEM	JP2B 16N- FPT 13/04/76	28/07/1978	GAZOIL	15	8/9
10	FPT	4300 QH 28	17 455	SAVIEM	JP2B 16N- FPT 13/04/76	03/04/1978	GAZOIL	15	8/9
11	VPCE	2200 RG 28	48644	RENAULT	B7045	24/05/1985	GAZOIL	8	2
12	VPCE	2400 RG 28	56186	RENAULT	B7045	24/05/1985	GAZOIL	8	2
13	FPT	3200 QA 28	26526	MERCEDES	LP1113	10/09/1975	GAZOIL	15	9
14	VTU	4100 RT 28	62528	RENAULT	FB30B2	27/07/1988	ESSENCE	10	2/3
15	FPT	5200 QJ 28	25510	SAVIEM	JP2B 16N- FPT 13/04/76	28/07/1978	GAZOIL	15	8/9
16	FPT	1100 QK 28	25774	SAVIEM	JP2B 16N- FPT 13/04/76	25/10/1978	GAZOIL	15	8/9
17	FPT	3100 RP 28	16291	RENAULT	BA03X2	30/06/1987	GAZOIL	24	8
18	VSR	9300 QY 28		RENAULT	T3X000	24/03/1983	ESSENCE	8	2/3
19	CCF	4600 QV 28	29245	RENAULT	JP2B16 SIECMOD	15/03/1982	GAZOIL	15	6
20	MPR			RENAULT	1000/10	1970	ESSENCE		
21	MPR			PEUGEOT	1000/10	1960	ESSENCE		
22	BERCE	Lot de 3				1985			
23	VTU	8100 RQ 28		RENAULT	T3X800	18/11/1987	ESSENCE	10	2/3
24	CCF	8200 QC 28	30864	MERCEDES	LAF 9IIB SIE	05/08/1976	GAZOIL	15	7
25	VTU	8200 RQ 28		RENAULT	T3X800	18/11/1987	ESSENCE	10	2/3
26	VSR	7900 RQ 28		RENAULT	T3X800	18/11/1987	ESSENCE	10	2/3

Certifiée exécutoire

compte tenu de la réception en préfecture le : 7 juillet 2009

et de la publication dans le recueil n° 2009-8 le : 7 juillet 2009

Pour le président,

Colonel Didier PARIS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 26 juin 2009

OBJET

2009 – 022 – Affectation du résultat 2008

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 18 juin 2009, s'est réuni le 26 juin 2009 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Bilbaut, M. Bonissol, M. Deprez, M. Gaboriau, M. Fourré, M. Gigon, M. Huwart, M. Jaulneau, M. Leblond.

M. Chevallier donne pouvoir à M. Leblond

M. Térouinard donne pouvoir à M. Bilbaut

M. Teilleux donne pouvoir à M. Bonissol

M. Boisard donne pouvoir à M. Fourré

Absents, excusés :

Mrs. Boisard, Chevallier, Frard, Garnier, Gorges, Pilleux, Térouinard.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Achard, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron, sergent Dupont.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : M. Jean-François Casadei, payeur départemental.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 25 juin 2009, sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration ayant constaté un excédent de fonctionnement de 5 591 316,62 € et un déficit de 807 936,95 € au titre de l'exercice 2008 lors de l'approbation du compte administratif pour 2008, autorise, à l'unanimité :

- l'affectation, sur l'excédent de fonctionnement, de la somme de 807 936,95 €, au compte 1068, en vue de combler le déficit de la section d'investissement constaté au 31 décembre 2008,
- le report du solde, soit 4 783 379,67 €, à la section fonctionnement en vue de couvrir les besoins de financement principalement des investissements, de manière à limiter le recours à l'emprunt.

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

Certifiée exécutoire

Pour le président,

compte tenu de la réception en préfecture le : 7 juillet 2009

et de la publication dans le recueil n° 2009-8 le : 7 juillet 2009

Colonel Didier PARIS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 26 juin 2009

OBJET

2009 – 023 – Budget supplémentaire – Année 2009

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 18 juin 2009, s'est réuni le 26 juin 2009 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Bilbaut, M. Bonissol, M. Deprez, M. Gaboriau, M. Fourré, M. Gigon, M. Huwart, M. Jaulneau, M. Leblond.

M. Chevallier donne pouvoir à M. Leblond

M. Térouinard donne pouvoir à M. Bilbaut

M. Teilleux donne pouvoir à M. Bonissol

M. Boisard donne pouvoir à M. Fourré

Absents, excusés :

Mrs. Boisard, Chevallier, Frard, Garnier, Gorges, Pilleux, Térouinard.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Achard, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron, sergent Dupont.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : M. Jean-François Casadei, payeur départemental.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 25 juin 2009, sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, adopte le budget supplémentaire 2009 joint en annexe.

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

Certifiée exécutoire

Pour le président,

compte tenu de la réception en préfecture le : 7 juillet 2009

et de la publication dans le recueil n° 2009-8 le : 7 juillet 2009

Colonel Didier PARIS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 26 juin 2009

OBJET

2009 – 024 – AP / CP

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 18 juin 2009, s'est réuni le 26 juin 2009 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Bilbaut, M. Bonissol, M. Deprez, M. Gaboriau, M. Fourré, M. Gigon, M. Huwart, M. Jaulneau, M. Leblond.

M. Chevallier donne pouvoir à M. Leblond

M. Térouinard donne pouvoir à M. Bilbaut

M. Teilleux donne pouvoir à M. Bonissol

M. Boisard donne pouvoir à M. Fourré

Absents, excusés :

Mrs. Boisard, Chevallier, Frard, Garnier, Gorges, Pilleux, Térouinard.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Achard, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron, sergent Dupont.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : M. Jean-François Casadei, payeur départemental.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 25 juin 2009, sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise :

- l'ouverture de l'AP 09 VEHI 01 : 255 000 €: acquisition de 3 véhicules d'intervention polyvalents (VIP),
- l'ouverture de l'AP 09 VEH 02 : 505 000 €: acquisition de 6 véhicules de secours à victimes (VSAV),
- l'ouverture de l'AP 09 MAT 01 : 480 000 €: achat de vestes de protection.
- le redimensionnement des AP suivantes :
 - * AP 35 : + 100 000 € afin de lancer l'opération de St Rémy sur Avre,
 - * AP 09 BATI : + 150 000 € afin de porter l'enveloppe 2009 destinée aux grosses réparations à 450 000 €
- l'ouverture des AP suivantes :
 - * AP 09 Travaux CS/CI : 1 500 000 € afin de lancer l'extension du CS de Lucé,
 - * AP 09 NGT : 350 000 € pour l'extension de Nogent le Rotrou.

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

Certifiée exécutoire

Pour le président,

compte tenu de la réception en préfecture le : 7 juillet 2009

et de la publication dans le recueil n° 2009-8 le : 7 juillet 2009

Colonel Didier PARIS

AP 1 Construction CSP Ecole			
Montant	Réalisé avant le 01/01/2009	CP 2009	CP au-delà de 2009
36 500 000,00	171 126,96	BP 50 000,00	36 278 873,04

AP 20 Opérations globalisées CS/CI 2003			
Montant	Réalisé avant le 01/01/2009	CP 2009	CP au-delà de 2009
4 177 000,00	1 664 019,80	BP 10 000,00	2 472 980,20
		BS 30 000,00	
		Total 40 000,00	

AP 21 Opérations globalisées CS/CI 2004			
Montant	Réalisé avant le 01/01/2009	CP 2009	CP au-delà de 2009
4 680 000,00	381 035,82	BP 1 100 000,00	3 718 964,18
		BS -520 000,00	
		Total 580 000,00	

AP 25 Antares			
Montant	Réalisé avant le 01/01/2009	CP 2009	CP au-delà de 2009
2 932 599,20	2 806 471,50	BP 80 000,00	0,00

AP 27 Opérations globalisées CS CI 2005			
Montant	Réalisé avant le 01/01/2009	CP 2009	CP au-delà de 2009
2 710 000,00	105 712,32	BP 570 000,00	2 254 287,68
		BS -220 000,00	
		Total 350 000,00	

AP 29 Extension direction			
Montant	Réalisé avant le 01/01/2009	CP 2009	CP au-delà de 2009
650 000,00	612 218,31	BP 5 000,00	37 781,69
		BS -5 000,00	
		Total 0,00	

AP 32 Opérations globalisées 2006			
Montant	Réalisé avant le 01/01/2009	CP 2009	CP au-delà de 2009
3 425 000,00	63 568,37	BP 400 000,00	2 811 431,63
		BS 150 000,00	
		Total 550 000,00	

AP 34 Renouvellement progiciel GF/RH			
Montant	Réalisé avant le 01/01/2009	CP 2009	CP au-delà de 2009
360 000,00	44 801,94	BP 140 000,00	225 198,06
		BS -50 000,00	
		Total 90 000,00	

Certifiée exécutoire

Pour le président,

compte tenu de la réception en préfecture le : 7 juillet 2009

et de la publication dans le recueil n° 2009-8 le : 7 juillet 2009

Colonel Didier PARIS

AP 35 Opérations globalisées 2007					
Montant		Réalisé avant le 01/01/2009	CP 2009		CP au-delà de 2009
Montant initial	2 670 000,00				
Redimensionnement	100 000,00	0,00	BP	100 000,00	2 670 000,00
AP	<u>2 770 000,00</u>				

AP 36 Grosses réparations 2007			
Montant	Réalisé avant le 01/01/2009	CP 2009	CP au-delà de 2009
300 000,00	231 715,75	0,00	68 284,25

AP 37 Acquisition de 2 EPA			
Montant	Réalisé avant le 01/01/2009	CP 2009	CP au-delà de 2009
900 000,00	0,00	BP 900 000,00	0,00

AP 38 Acquisition de 4 FPT			
Montant	Réalisé avant le 01/01/2009	CP 2009	CP au-delà de 2009
800 000,00	269 100,00	BS 530 900,00	0,00

AP 39 Grosses réparations 2008			
Montant	Réalisé avant le 01/01/2009	CP 2009	CP au-delà de 2009
650 000,00	415 423,13	BP 100 000,00	79 576,87
		BS 55 000,00	
		<u>Total 155 000,00</u>	

AP 40 Opérations globalisées 2008			
Montant	Réalisé avant le 01/01/2009	CP 2009	CP au-delà de 2009
2 700 000,00	0,00	BP 50 000,00	2 650 000,00

AP 41 Acquisition de 2 FSR			
Montant	Réalisé avant le 01/01/2009	CP 2009	CP au-delà de 2009
500 000,00	0,00	BP 500 000,00	0,00

AP 42 Acquisition de 1050 sélectifs			
Montant	Réalisé avant le 01/01/2009	CP 2009	CP au-delà de 2009
360 531,00	0,00	BP 240 354,00	120 177,00

Certifiée exécutoire

Pour le président,

compte tenu de la réception en préfecture le : 7 juillet 2009

et de la publication dans le recueil n° 2009-8 le : 7 juillet 2009

Colonel Didier PARIS

AP 09 BATI Grosses réparations					
Montant		Réalisé avant le 01/01/2009	CP 2009		CP au-delà de 2009
Montant initial	300 000,00		BP	200 000,00	
Redimensionnement	150 000,00	0,00	BS	80 000,00	170 000,00
AP	450 000,00		Total	280 000,00	

AP 09 CS/CI Travaux CS/CI					
Montant		Réalisé avant le 01/01/2009	CP 2009		CP au-delà de 2009
	1 500 000,00	0,00	BS	50 000,00	1 450 000,00

AP 09 VEHI 01 3 VIP					
Montant		Réalisé avant le 01/01/2009	CP 2009		CP au-delà de 2009
	255 000,00	0,00	BS	105 000,00	150 000,00

AP 09 VEHI 02 6 VSAV					
Montant		Réalisé avant le 01/01/2009	CP 2009		CP au-delà de 2009
	505 000,00	0,00	BS	150 000,00	355 000,00

AP 09 MAT 01 VESTES D'INTERVENTION					
Montant		Réalisé avant le 01/01/2009	CP 2009		CP au-delà de 2009
	480 000,00	0,00	BS	0,00	480 000,00

AP 09 NGT EXTENSION NOGENT LE ROTROU					
Montant		Réalisé avant le 01/01/2009	CP 2009		CP au-delà de 2009
	350 000,00	0,00	BS	0,00	350 000,00

Certifiée exécutoire

compte tenu de la réception en préfecture le : 7 juillet 2009

et de la publication dans le recueil n° 2009-8 le : 7 juillet 2009

Pour le président,

Colonel Didier PARIS